

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de SERVIES-EN-VAL

L'an Deux Mil dix-neuf et le vingt-quatre du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Lydie CAVAYÉ, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Martine ESCANUELA, Marlène FABRE, Sabrina KRENKE, Andréa BENET, Jean GAVIGNAUD, Sébastien ORMIERES.

Absent excusé : Mme et Mrs Antoine CAMPILLO, Jean de LARQUIER (pouvoir à Jean GAVIGNAUD), Catherine DROUILLEAUX (pouvoir à Lydie CAVAYÉ), Jordan MIRON.

Secrétaire de séance : Mme Marlène FABRE.

Nombre de conseillers : 11 En exercice : 11 Présents : 7 Votants : 9

Date convocation : 18 juin 2019

N° 19/2019

OBJET : Projet de "déconcentration de proximité" du réseau des Finances Publiques

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet présenté dans le cadre de la déconcentration de proximité du département de l'Aude,

VU la fermeture programmée des trésoreries de proximité pour les remplacer par des points de contact (permanence dans les mairies, bus itinérants, rendez-vous par vidéo, présence ponctuelle dans les Maisons France Service (MFS) ex MSAP)

VU le projet de transfert des missions topographiques à l'IGN,

VU le souhait exprimé lors du grand débat pour que les services publics soient maintenus compte tenu de leur rôle de cohésion sociale et d'équilibre territorial,

Entendu l'exposé de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- 1) S'OPPOSER fermement à cette nouvelle vague de démantèlement des services publics en milieu rural,
- 2) S'OPPOSER au projet de création d'agences comptables et de transfert des missions topographiques,
- 3) EXIGER le maintien de trésoreries de proximité avec le plein exercice de leurs compétences actuelles en matière de recouvrement de l'impôt, de tenue de comptes des hôpitaux, des EHPAD, des collectivités locales et établissements publics locaux.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Maire,

Mme Lydie CAVAYÉ

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 27/06/2019
Affiché le
ID : 011-211103783-20190624-19_2019-DE

